

Chaumont, le 13 novembre 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les dispositifs d'aides et d'accompagnement de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

Quelles sont les aides que l'Anah peut vous attribuer ?

Dans le cadre de sa mission d'amélioration des logements privés existants, l'Anah peut accorder des aides financières :

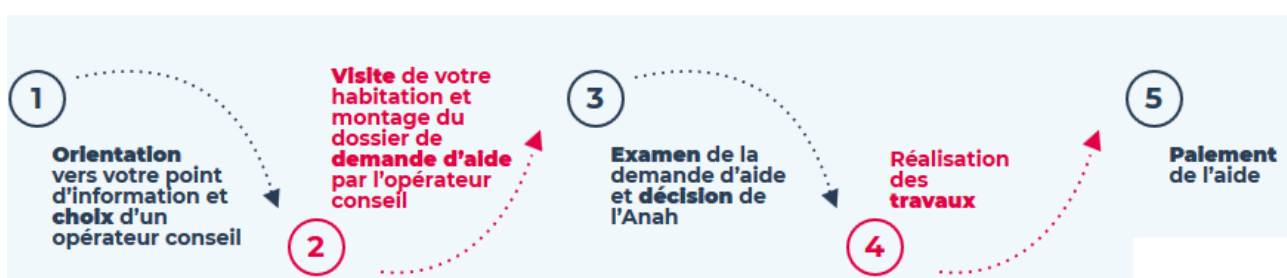
- aux **propriétaires occupants**, pour la rénovation énergétique, l'amélioration d'un logement dégradé ou insalubre ou encore l'adaptation d'un logement au vieillissement ou au handicap ; sous conditions de ressources et dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles ;
- aux **propriétaires bailleurs**, si le bien nécessite des travaux pour la mise en location et que le propriétaire s'engage à le louer durant neuf ans à un loyer plafonné à des locataires sous plafond de ressources ;
- aux **copropriétaires ou aux syndicats de copropriété**, pour des travaux de rénovation énergétique, selon la situation financière et les besoins de travaux de la copropriété.

Comment va se dérouler votre demande d'aide ?

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez tester votre éligibilité sur le site en ligne monprojet.anah.gouv.fr

Chaque demandeur est accompagné par un opérateur-conseil agréé par l'Anah pour l'évaluation thermique de son logement et/ou de son projet de travaux global ainsi que pour le montage de son dossier de demande de financement.

Attention ! Pensez à demander votre subvention avant de commencer les travaux !



Pour plus d'informations sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement, vous pouvez vous rapprocher de la délégation locale de l'Anah :

- par téléphone : 03 25 30 79 90
- par courriel : ddt-anah@haute-marne.gouv.fr

À propos de l'Anah :

L'Anah est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires, de l'Action et des Comptes publics. Elle est partenaire des collectivités locales pour des opérations d'amélioration de l'habitat et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans ou programmes nationaux comme le programme « Action Coeur de Ville ».

Contacts presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55 (Préfecture)
Sandrine DOUILLOT / 03.25.30.79.02 (DDT)